



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 13 MARS 2026

Délibération n° 038-03-26 | FI

Code ACTES : 7.1.2.

OBJET : BUDGET ANNEXE SPANC 2026 – PRESENTATION ET ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF

Le Conseil Communautaire dûment convoqué par courriel sécurisé en date du vendredi 6 mars 2026, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LAGARDE, le vendredi 13 mars 2026 à partir de 18h00 à SAINTE-HELENE (Salle du Conseil).

Après appel des conseillers,

Etaient présents :

Avensan : Laurent PASCUAL, Patrick NURBEL ; **Brach :** Didier PHOENIX, Gilles NAVELLIER ; **Castelnau-de-Médoc :** Eric ARRIGONI, Françoise TRESMONTAN, Jacques GOUIN, Jean-Pierre ARMAGNAC ; **Le Porge :** Sophie BRANA, Philippe PAQUIS, Anne-Sophie ORLIANGES ; **Le Temple :** Karine NOUETTE-GAULAIN, Jean-Jacques MAURIN ; **Listrac-Médoc :** Aurélie TEIXEIRA, Sandra LE GRAND, André LEMOUNEAU ; **Moulis-en-Médoc :** Christian LAGARDE, Windy BATAILLEY, Pascal Abel BODIN ; **Sainte-Hélène :** Lionel MONTILLAUD, Sylvie JALARIN, Gérard HURTEAU ; **Salaunes :** Damien HOAREAU, Florence DUMONT ; **Saumos :** Didier CHAUTARD.

Excusés ayant donnés procuration :

Fabrice RICHARD à Anne-Sophie ORLIANGES ; Pascal MOREL à Sandra LE GRAND ; Martial ZANINETTI à Didier PHOENIX ;

Excusés / Absents :

Stéphane LECLAIR, Gaëlle POURTIER, Nathalie LACOUR-BROUSSARD, Nathalie BEGAIN.

Après avoir fait l'appel des élus communautaires, le Président constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer. Le nombre de votants présents ou représentés, est de **27** élus, puis de **28** élus à partir de la délibération n°25, suite à l'arrivée de Madame Karine NOUETTE-GAULAIN. Pour la délibération n°20 à 24 relatives au Compte Financier Unique 2025, Monsieur Christian LAGARDE, Président, s'est retiré au moment du vote conformément à l'article L. 2121-14 du CGCT, portant le nombre de votants à 26 élus présents ou représentés.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), il a été procédé à l'élection d'un secrétaire choisi au sein du Conseil. M Lionel MONTILLAUD, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Président soumet au conseil communautaire le rapport suivant :

Le Conseil Communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles 5217-10-4 et 5217-10-5 ;

VU la délibération n°27-03-26 en date du 13 mars 2026 portant affectation des résultats 2025 du budget annexe « SPANC » ;

VU la délibération n°13-02-26 en date du 26 février 2026 prenant acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2026 ;

VU la présentation détaillée du projet de budget annexe « SPANC » au titre de l'exercice 2026;

CONSIDÉRANT que le budget primitif 2026 a été élaboré conformément aux orientations définies lors du débat d'orientations budgétaires du 26 février 2026 ;

CONSIDÉRANT que la commission thématique, la commission des finances et le bureau communautaire ont été associés à l'élaboration de ce budget lors de réunions de travail notamment le 27 janvier 2026 ;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des documents budgétaires a été transmis aux conseillers communautaires le 2 mars 2026 ;

CONSIDÉRANT que le budget annexe « SPANC » s'équilibre en dépenses et en recettes ;

CONSIDÉRANT que la proposition de budget annexe « SPANC présente un équilibre tant en section de fonctionnement (43 798 €) qu'en section d'investissement (46 504.55 €) ;

SUR PROPOSITION de la Commission Finances élargie au Bureau communautaire ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : **D'ADOPTER** le Budget Primitif SPANC 2026 de la Communauté de Communes la Médullienne qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- Section d'exploitation : 43 798,00 €
- Section d'investissement : 46 504,55 €

Article 2 : **D'APPROUVER** la répartition des crédits par chapitre telle que présentée dans les tableaux ci-dessous :

Section d'exploitation:

Dépenses de fonctionnement	Budget primitif 2026
011 : charges à caractère général	32 094.50 €
012 : Charges de personnel	8 000.00 €
65 : charges de gestion courante	2 120.00 €
68 : dotation aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	28.50 €
042 : opérations d'ordre de transfert entre sections	1 555.00 €
TOTAL	43 798.00 €

Recettes de fonctionnement	Budget primitif 2026
R002 : Excédent antérieur reporté	2 767.77 €
70 : produits des services	41 030.23 €
TOTAL	43 798.00 €

Section d'investissement :

Dépenses d'investissement	RAR 2025	Nouvelles propositions 2026	Budget primitif 2026
20 : immobilisations incorporelles		2 862.00 €	2 862.00 €
21 : Immobilisations corporelles		43 642.55 €	43 642.55 €
TOTAL	0.00 €	46 504.55 €	46 504.55 €

Recettes d'investissement	RAR 2025	Nouvelles propositions 2026	Budget primitif 2026

R001 : Solde d'exécution positif		41 006.07 €	41 006.07 €
10 : Dotations, fonds divers et réserves		3 943.48 €	3 943.48 €
040 : opérations d'ordre de transfert entre sections		1 555.00 €	1 555.00 €
TOTAL	0.00 €	46 504.55 €	46 504.55 €

Article 3 : **D'AUTORISER** Monsieur le Président à exécuter ce budget et à engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite des crédits inscrits à chaque chapitre ;

Article 4 : **DE CHARGER** Monsieur le Président de notifier cette délibération au représentant de l'État et au Comptable Public assignataire de la Communauté de Communes la Médullienne.

La présente proposition, mise aux voix, est adoptée.

Nombre de membres en exercice	32
Nombre de membres présents	25
Nombre de procurations	3
Nombre de suffrages exprimés	28
Votes : pour	28
<i>dont procurations</i>	3
contre	0
<i>dont procurations</i>	0
abstention	0
<i>dont procurations</i>	0
n'ayant pas pris part au vote	0
unanimité	X

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre des délibérations, les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Christian LAGARDE

Le secrétaire de séance



Lionel MONTILLAUD